



Rapport d'activité de la commission saint Nicolas

Année 2024-2025.

1. Introduction

La commission saint Nicolas, forte de son développement depuis sa création en 2019 est heureuse de mettre à disposition son premier rapport d'activité. Celui-ci concerne l'année 2024-2025 et résume une année de service de l'équipe majoritairement bénévole.

2. Présentation de la commission saint Nicolas

La « Commission saint Nicolas » a été créée en septembre 2019 dans le but de poursuivre la volonté de l'association d'accueillir les enfants et adolescents confiés aux Guides et Scouts d'Europe dans une « maison sûre ».

Cette commission est constituée de salariés et bénévoles : des responsables de l'association et des experts extérieurs, spécialistes de la protection des mineurs.

Les travaux menés par la commission Saint Nicolas ont permis la mise en place d'actions et d'outils pédagogiques relatifs à la prévention des violences et aux droits de l'enfant, comme la cellule d'écoute ou l'obligation pour tous les chefs et cheftaines de réaliser une formation en ligne.

A l'heure de la publication de ce rapport, la commission est constituée de :

- Eric DROUIN, administrateur et ancien commissaire de Province, acheteur.
- Christian de ROCQUIGNY, administrateur et ancien chef de groupe, magistrat.
- Yves le FAUCONNIER, ancien adjoint commissaire de Province, professeur retraité.
- Victoire MARTEAU, ancienne cheftaine louvetisme et éclaireuses, psychologue clinicienne.
- Thierry PICQUET, ancien commissaire de Province, avocat juriste.
- Aline WALTER, ancienne commissaire de Province, orthophoniste.
- Antoun JAMHOURI, commissaire de district, DRH dans une association de protection de la jeunesse.
- Nicolas SAINT MARCEL, ancien commissaire de district, policier judiciaire.
- Nicolas MAILLARD, directeur des opérations de l'AGSE.



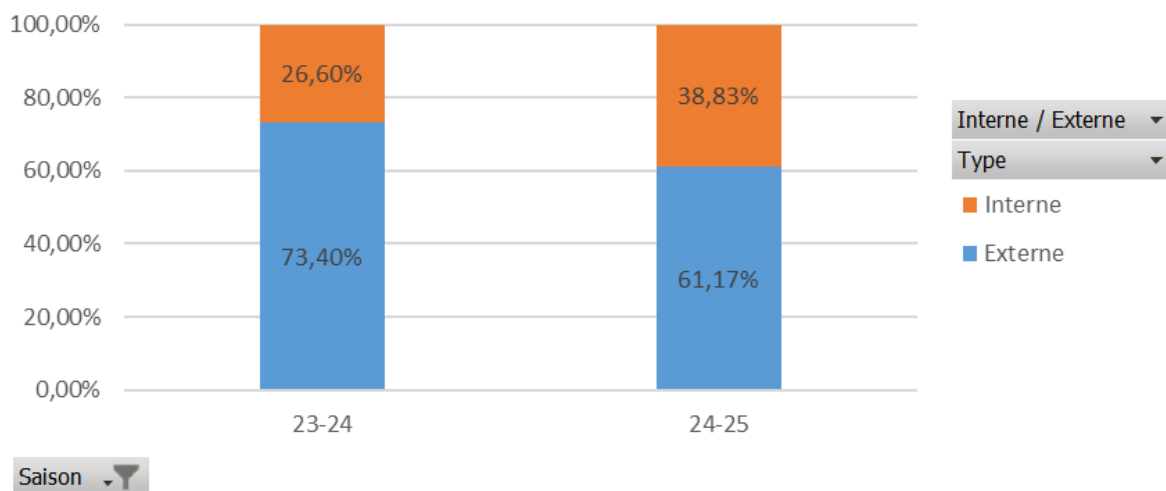
3. Bilan de l'année 2024-2025

En juillet 2024, un audit de la commission saint Nicolas a permis de tracer une feuille de route pour l'année 2024-2025. A la rentrée 2025, un retour d'expérience présenté au conseil d'administration a fait le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

En plus du directeur des opérations, salarié, la commission est aujourd'hui composée de huit membres bénévoles dont trois administrateurs ; la plupart des membres ont des compétences nécessaires au travail de la commission : psychologue, magistrat, avocat, policier, professionnel d'association de protection de la jeunesse.

À noter en ce qui concerne la gestion des cas remontés, les procédures de fonctionnement de la commission sont finalisées, la méthodologie de travail de l'équipe est bien définie, et, le plus important, la nécessité pour les chefs d'avoir fait le e-learning « Protection des jeunes » avant les camps d'été érigée en règle par la territoriale.

Un bilan chiffré montre qu'il y a une centaine de cas traités en 2024-2025 ; **la majorité des cas concernent des faits externes au mouvement (61 %)** dont les conséquences se révèlent lors des activités scouts. Cela met en avant le terrain favorable qu'est notre mouvement pour libérer la parole des jeunes.



Chez les filles, la plupart des remontées concernent des soucis de maltraitance hors AGSE ayant pour conséquence un mal être et des fragilités psychologiques (scarifications, pensées noires...) pouvant avoir un impact sur la vie des unités. Chez les jeunes garçons, les principales remontées font poser le regard sur les problèmes de violences entre jeunes : des violences physiques, des problèmes de bizutage et un fort impact des problèmes liés à la pornographie.

On observe également une augmentation des signalements / alertes / réquisitions sur des majeurs actuels ou anciens de l'AGSE.



Durant l'année 24-25, la commission :

- ✓ a répondu à 7 réquisitions ;
- ✓ a procédé à 5 signalements auprès des autorités suite à des remontées de faits internes ;
- ✓ a accompagné 7 adhérents encadrants pour réaliser des signalements après avoir reçu des révélations de faits externes.

Il est à noter qu'un grand nombre de remontées sont initialement du ressort de la hiérarchie territoriale et non du périmètre d'action de la commission Saint Nicolas. La commission se positionne comme une structure qui accueille, écoute, conseille et archive. Elle ne décide et n'ordonne rien à la place des bénévoles responsables. La commission rend compte aux dirigeants de l'AGSE.

Le retour d'expérience montre des chefs dans les unités et la territoriale qui se retrouvent en forte demande sur des aspects d'enjeux psychologiques : compréhension de situation et de comportements chez des jeunes, aide à la médiation au sein de maîtrises en tension du fait de jeunes en difficultés, communication et relation avec les familles.

La commission se positionne comme le lieu neutre où chacun peut parler sans crainte du regard local et où l'on vient demander de l'aide, notamment un soutien psychologique.

4. Programme de travail pour 2025-2026 :

Dans la suite logique de l'audit interne réalisé en 2024, la commission a établi un programme de travail pour l'année 2025-2026.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Poursuivre la formation des chefs et rendre effective l'obligation du e-learning « Protection des jeunes » pour pouvoir diriger ou animer un camp ;✓ Construire des outils à destination commissaires et des chefs d'unités, notamment avec des aspects juridiques ; aspects psychologiques ;✓ Construire des fiches pratiques gestion de crises (cause interne, cause externe) ; prendre une décision difficile ; annoncer une décision délicate aux parties prenantes ;✓ Mise à jour des formations e-learning proposées.✓ Mise en place d'un réseau de psychologues sur le territoire national vers qui diriger nos jeunes en difficulté.✓ Mise en place d'un tiers externe en mesure d'auditer et d'accompagner la commission.✓ Audit externe à réaliser. |
|---|



5. Conclusion

La commission poursuit son travail d'amélioration continue et étoffe son équipe pour s'adapter aux besoins terrain qui sont remontés. Elle travaille notamment à mieux accompagner la territoriale et les jeunes encadrants ayant à porter la charge de lourdes révélations de faits externes que les jeunes enfants peuvent leur confier.

L'activité de la commission augmente avec le temps, de par le fait qu'elle devient de plus en plus reconnue et accessible. En 2026 la commission va se renforcer avec l'aide d'un recrutement salarié pour mieux suivre les différents dossiers et renforcer les efforts de sensibilisation.

Publié le 20 mars 2026.

Eric DROUIN
Administrateur, responsable de la commission saint Nicolas.